

CIRCULAIRE N°10 (2016-2017)

SOMMAIRE

☐ ÉDITO	(p 1)
☐ VIOLENCE	(p 2)
☐ FUSION DES BAC PRO CV	(p 3)
☐ APPRENTISSAGE	(p 5)
☐ DÉCROCHAGE SCOLAIRE	(p 9)
☐ NOS STATUTS	(p 10)
☐ TERRITORIALISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	(p 11)
☐ MUTATION INTRA	(p11)
☐ ESPE	(p 12)
☐ MIXITÉ SOCIALE	(p 13)
☐ ORIENTATION	(p 13)
☐ EREA	(p 14)
☐ HORS CLASSE	(p 14)

ÉDITO

Quand on est solidaire, ça paye !

Suite à la dotation catastrophique de DGH d'un certain nombre d'établissements de l'académie, les secrétaires locaux du SNETAA-FO ont mobilisé les collègues parfois jusqu'à la grève. Leurs actions ont permis d'obtenir une modification à la hausse de leur DHG, c'est une victoire !

Ce qui démontre s'il en est besoin que la mobilisation porte ses fruits.

Actuellement ce n'est que par le rapport de force que nous parviendrons à nous faire entendre et comprendre.

Regardez ce qui se passe en Guyane la mobilisation générale pacifique de la population a obligé les ministres à se déplacer pour négocier.

La santé, la sécurité doivent être assurées, le droit à l'instruction et à la formation doit être assuré et l'État doit en donner les moyens.

Les négociations ont été difficiles, mais au bout du bout il y aura eu prise de conscience des graves problèmes de ce département par les autorités.

Même si tout n'a pas encore été obtenu (*les autorités continuent à jouer la montre*), des avancées notables, qui sans cette mobilisation, n'auraient jamais vu le jour, sont là.

Le SNETAA-FO apporte son soutien aux salariés de Guyane, engagés dans un combat plus que légitime, pour que ce département puisse enfin décoller.

[Retour au sommaire](#)

2 VIOLENCE : IL FAUT QUE CELA CESSE.

Il ne se passe pas une semaine sans que nous ne soyons interpellés par des collègues au sujet d'incivilité croissante et de fortes dégradations des conditions de travail dans leur établissement.

Les actes de violence se multiplient dans les établissements l'académie, presque aucun n'est épargné et de plus en plus de collègues sont agressés régulièrement dans leurs missions.

Les conditions de travail des collègues sont devenues insupportables et ce n'est plus acceptable.

Il ne faut ni minimiser les problèmes, ni cacher les difficultés, ni accepter de travailler en se faisant insulter ou agresser.

Ceux qui pensent pouvoir continuer à assurer leur mission en se débrouillant tout seuls dans leur classe ou dans leur établissement, se trompent lourdement : cela n'arrive pas qu'aux autres.

Au mois de mars un engin incendiaire a été jeté dans le hall du lycée Gallieni par un des élèves qui venait d'être sanctionné en conseil de discipline quelques jours

auparavant.



COMMUNIQUE DE PRESSE

« Le **SNETAA-FO** de l'académie de TOULOUSE, syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel, déplore les incidents qui ont eu lieu le mercredi 29 mars à l'intérieur et à l'extérieur du LPO Joseph GALLIENI.

Le **SNETAA-FO** ne se laissera pas berner et refuse de relier ces débordements aux revendications légitimes des lycéens du LPO Joseph GALLIENI de ces derniers jours.

Ces actes semblent, au moins pour partie, avoir été prémédités de par le nombre de participants extérieurs à l'établissement présents lors des affrontements avec les forces de l'ordre aux abords du lycée.

Le **SNETAA-FO** apporte son soutien à l'ensemble des personnels et des élèves de l'établissement qui ont fait preuve, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur du lycée, de grande responsabilité et ont ainsi évité que ne s'aggrave la situation.

Le **SNETAA-FO** tient à affirmer par ce communiqué qu'il soutiendra les légitimes revendications des collègues de cet établissement qui travaillent dans des conditions chaque jour plus difficiles. Pour le **SNETAA-FO**, pour que toute la sérénité puisse revenir dans l'établissement, à l'instar de tous les établissements en grande précarité, seule une volonté de redonner les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation sera la solution et pas seulement diverses communications empreintes d'indignation et de compassion de la part des services du Rectorat ou de la Région. La multiplication d'appareils de surveillance automatisés, dont la seule efficacité est de constater a posteriori les dégâts occasionnés, ne peuvent à eux seuls, constituer ces moyens nécessaires : la sécurité passe par des moyens humains supplémentaires et des personnels bien formés.

Il n'est plus temps de faire semblant de découvrir ces situations explosives, depuis longtemps, avec les collègues (Enseignants, CPE, surveillants...) le **SNETAA-FO** avait alerté les autorités.

Contrairement à ce que prétendent certaines personnes extérieures au lycée, les actes de violence et d'incivilité existent au L.P.O GALLIENI et renforcent le sentiment d'insécurité ! Il suffit d'ailleurs d'observer

Nous devons nous battre pour être à nouveau respecté par tous, élèves, parents d'élèves et Administration. Et pour cela, il faut lutter contre le laxisme de

l'administration, contre les orientations massives vers les voies générale et technologique, contre les suppressions des structures permettant

d'accompagner les élèves les plus en difficulté, le développement du « tout inclusif » qui les conduit à des comportements inacceptables.

[Retour au sommaire](#)

NB : Tout incident même mineur doit y être consigné dans le registre d'hygiène et de sécurité (SST) qui doit être à disposition et dans un lieu accessible de tous et dans chaque établissement. **Ceci est une obligation légale.**

(Ce document pourra servir de base lors de la visite des membres du CHSCTA qui peuvent à votre demande venir enquêter, faire un rapport

circonstancié et intervenir en Commission au Rectorat pour que les services proposent et imposent des « solutions ».

N'oubliez pas que le chef d'établissement est juridiquement responsable et garant: il est de l'obligation de l'employeur (ministre, recteur, chef d'établissement) de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé physique et mentale des personnels. Le chef

d'établissement a aussi l'obligation d'éviter les risques et d'évaluer ceux qui peuvent être évités.

En cas de non-respect de ses obligations la responsabilité (y compris pénale) de l'employeur est engagée. (Art 23 du statut et art-2-1 du décret 82-453 du 28 mai 1982 et suivants).

NB : Nous vous rappelons que lorsque vous êtes agressé verbalement ou physiquement vous devez porter plainte.

➔ **Il n'est pas nécessaire de prendre l'avis du chef d'établissement pour le faire.**

➔ **Il faut ensuite demander la protection juridique à l'administration qui est en obligation de vous l'accorder.**

N'hésitez pas à nous contacter pour organiser dans votre établissement des réunions pour aider ceux qui auront décidé de ne plus laisser faire !



3 LA FUSION DES BAC PRO VENTE ET COMMERCE N'AURA PAS LIEU !

Pour le SNETAA-FO une bataille qui n'est pas menée est un combat perdu.

Le SNETAA-FO avait initié les combats et poursuivi les discussions au ministère, contre cette fusion, en expliquant qu'il ne fallait pas déstabiliser plus le tertiaire surtout après la tragique mise en œuvre du Bac Pro GA. Cette sorte « d'usine à gaz » ingérable et inopérante et à laquelle le SNETAA s'est toujours opposé.

Il suffisait de regarder ce qu'il s'est fait dans la fusion de la compta-secrétariat - (bac pro GA) avec les dégâts que l'on connaît tant sur le contenu de la formation que sur les conditions de travail des collègues de spécialité, souvent au bord de

l'épuisement moral et physique. C'est insupportable !

C'est une catastrophe tant pour les collègues que pour les élèves.

Ces sections commencent à fermer déjà partout et des collègues vont subir des mesures de cartes scolaires.

Le cabinet de la Ministre a annoncé au SNETAA-FO qu'il retirait la fusion des Bac Pro vente et commerce de l'ordre du jour du CSE de mars.

La Ministre a donc entendu le SNETAA-FO.

C'est grâce au SNETAA-FO et avec vous (pétition, actions, HMIS), après la victoire sur le diplôme intermédiaire(DI), c'est maintenant l'arrêt de la fusion du

commerce-vente, et c'est une nouvelle victoire.

- Le SNETAA a été le seul à lancer une pétition nationale ;
- Le SNETAA a remporté seul cette nouvelle victoire !

Alors et comme toujours, dès qu'une victoire est acquise, apparaissent les « récupérateurs » qui se l'attribuent.

Certains syndicats aux positions à géométrie variable se vantent d'avoir obtenu ce retrait par « leur action dans toutes les instances ». Ils ont été tellement visibles et audibles dans «toutes ces instances » que, lorsque la décision a été prise par le Ministère de retirer le projet au Conseil supérieur de l'Éducation du 23 mars 2017, le cabinet de la

[Retour au sommaire](#)

Ministre l'a annoncé directement au... SNETAA.

Par mail, le SNUEP-FSU s'accrédite de la victoire sur l'arrêt de la fusion des baccalauréats professionnels vente et commerce et sur le maintien des diplômes intermédiaires (contre lesquels pourtant il se bat).

C'est assez contradictoire avec ses positions antérieures, mais ce syndicat n'est pas à ça près !

Le matraquage par email des collègues par des organisations concurrentes, pourtant signataires des accords qu'elles dénoncent aujourd'hui, n'a qu'un seul but celui de « préparer » les élections professionnelles de 2018.

Il nous paraît important de rappeler que depuis 2014, nous n'avons pas « entendu » ces mêmes organisations. Vous savez celles qui en votant ou en s'abstenant ont permis à l'Administration de faire passer les 1607h, et le PPCR qui a conduit à la suppression de l'indemnité CCF et celle des 500€ HSA, à un « ralentissement » des progressions de carrière...etc

OUI, n'en déplaise toujours aux autres syndicats dits « réformistes » (SGEN, SE-UNSA...) le maintien du diplôme intermédiaire est une grande victoire car il permet de lutter contre le développement des secondes indéterminées ou par champs professionnels (ce qui est la première étape de la seconde indifférenciée) : c'est un marqueur fort du SNETAA-FO qui protège les LP et leurs spécificités.

Cela permet aussi à de nombreux élèves d'obtenir un CAP dans certaines filières.

C'est aussi un moyen de lutter contre les « sorties sans diplôme »

À croire que les leçons du passé ne profitent guère aux syndicats d'accompagnement :

Il y a déjà eu la fusion des Bac Pro MAENC, MRIM et MAVELEC, tout d'abord en Bac PRO SEN et maintenant en Bac Pro SN. *(Comme si réparer une machine à laver, installer la fibre optique ou sonoriser et éclairer un spectacle demandait la même formation.*

Leurs points communs n'en font pas moins des métiers différents avec leurs spécificités).

Dans la lancée, Il a même été question de fusionner Bac Pro SEN et MELEC.

Puis il y a eu la fusion des Bac Pro Comptabilité et Secrétariat en Bac Pro GA

Même si les deux métiers (commerce et vente) changent et ont des points communs, il est évident que la fusion des deux Bac Pro s'inscrivait dans une procédure de réduction de l'offre des Bac Pro et non dans une réelle prise en compte de leur évolution.

Contrairement à ce que prétende les syndicats d'accompagnement (SGEN-CFDT ; SE-UNSA...), c'est une victoire car ce retrait est un premier barrage à toutes les **réformes proposées par la DGESCO qui, depuis 5 ans, reposent sur un seul fondement : faire des économies**, en réduisant les DGH et le nombre de postes en LP, en diminuant le nombre de CAP et des 3^{ème} PP, en déprofessionnalisant les 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA, en empêchant la création de passerelles CAP-BAC PRO.

OUI, deux fois OUI, il sera toujours temps de discuter des contenus des formations, revoir les référentiels mais cela devra se faire sans précipitation, dans une volonté d'évolution et non

dans cette sempiternelle volonté de restriction budgétaire.

Si le SNETAA-FO est POUR le progrès, l'évolution des métiers, des formations, des diplômes, pour lui cela ne se fera JAMAIS au détriment des enseignants, des élèves et des diplômes nationaux.

Avec la fusion des Bac Pro Commerce et Vente nous allions à grands pas vers des Bac Pro à champs professionnels dans un 1^{er} temps (comme pour les SEGPA) puis, dans un 2^{ème} temps, vers la 2^{nde} indifférenciée qui serait déprofessionnalisée et in fine, sortie des Lycées Professionnels.

Il était donc urgent de mettre un terme à cette orientation gouvernementale !

Pourtant 3 IEN de l'académie de Lyon, sous timbre officiel, se permettent de contourner une décision qui incombe au Ministre en affirmant par mail aux collègues de leur académie, que cette « rénovation » se ferait à la rentrée 2018.

Madame « Soleil » vient de trouver de la concurrence pour 2018 et devrait s'en méfier.

Ces « inspecteurs », qui n'ont tiré aucune leçon de la désastreuse mise en œuvre du BAC PRO GA et qui prennent leurs désirs pour des réalités, ont obligé le SNETAA à écrire à Madame la Ministre pour dénoncer cette attitude de parti pris en opposition avec les décisions ministérielles, d'intervenir et lui demander s'il y avait un « pilote dans l'avion » !

OUI, trois fois OUI, le retrait de la fusion des Bac Pro Commerce et Vente est une victoire du SNETAA-FO et de lui seul, contrairement aux affirmations du SGEN qui tacle le SNETAA-FO et du SNUEP qui dans un mail, qu'il a envoyé aux collègues de l'académie, veut se l'approprier.

[Retour au sommaire](#)

Le SNETAA-FO réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes ses actions revendicatives dans la négociation comme dans l'action.

Fidèle à ses principes, il ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques.

Le SNETAA-FO est un syndicat apolitique au service des intérêts professionnels, matériels et moraux des personnels, attaché à la LAÏCITÉ, à la séparation des Églises et de l'État, récusant toute forme de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie

Plusieurs candidats aux élections présidentielles projettent le passage dans un délai de trois mois des personnels aux Régions, le développement de l'apprentissage, l'augmentation du temps de travail et du nombre d'années de cotisations pour accéder à la retraite, l'alignement des calculs des pensions et des retraites (bien entendu en défaveur de la fonction publique.

D'après leurs professions de foi, un des buts, pour certains candidats est de mixer les publics (élèves / adultes / apprentis), les parcours (initial / sous apprentissage) et les lieux de formation (Campus des métiers) pour en faire des établissements régionaux où on mixerait les CFA et les LP.

Notre but est de remettre en perspective la place de l'enseignement professionnel par rapport à l'apprentissage et par rapport aux enjeux des présidentielles puisque les candidats mettent en avant l'enseignement professionnel comme un atout pour l'avenir, mais surtout en le transformant en apprentissage.

Il s'agit donc, pour nous, de nous adresser à TOUS les candidats aux élections présidentielles pour faire valoir nos revendications.

Ceux qui considèrent qu'il faudrait ne pas bouger pendant cette période se trompent.

Il suffit d'analyser la nouvelle offensive des régions et le MEDEF sur le système éducatif.

Profitant d'un contexte électoral les patrons et les régions ont lancé une offensive de grande envergure contre les formations initiales délivrées en LP, SEGPA, EREA.

En portant le fer contre les formations délivrées en LP et en prétendant que le système éducatif professionnel initial public est « inapte » à répondre à l'évolution du marché de l'emploi, le MEDEF tente de faire oublier les responsabilités qui sont les siennes dans le chômage des jeunes et le non valorisation de leurs diplômes et l'insuffisance de leurs perspectives de carrière et de rémunération.

Il veut instaurer une cogestion et une coresponsabilité du développement des formations et des validations pilotés par les entreprises.

Le néolibéralisme à l'assaut de L'ECOLE



De son côté, le **Président des Régions de France** a d'adressé aux candidats à l'élection présidentielle « huit propositions pour poursuivre la régionalisation ».

Une des missions serait pour les Régions, d'organiser au mieux la chaîne « éducation - insertion - développement économique ».

Le Lycée Professionnel deviendrait le grand pourvoyeur de l'alternance et de l'apprentissage sous la direction « bienveillante » des entreprises locales.

Les régions relèguent ainsi l'éducation au rang de simple maillon d'une chaîne économique. Elles souhaitent des relations plus fortes des lycées avec les entreprises et citent comme moyens : « *présidence des conseils d'administration des lycées attribuées à des personnes extérieures à l'EN, aménagements des contenus des formations, échanges de formateurs et d'enseignant...* ».

La formation initiale se viderait de sa substance au profit d'un pilotage régional à visée purement économique remettant en question les valeurs d'un enseignement professionnel public initial indépendant et laïque, ce que le SNETAA-FO n'acceptera jamais.

Le pilotage de l'enseignement professionnel « *leur permettrait en développant l'apprentissage, notamment dans les lycées professionnels, de renforcer l'alternance au-delà des durées actuelles de la formation en entreprise* ».

Mais l'appétit des régions ne s'arrête pas là et déjà l'enseignement général est aussi dans leur ligne de mire, puisqu'elles ambitionnent d'avoir la main mise sur l'ensemble de l'enseignement secondaire en demandant à être associées à « une réflexion nationale sur la réforme et la simplification du Bac ».

L'enseignement professionnel est le seul secteur de l'éducation nationale dont la carte de formations est de la compétence des régions, qui elles-mêmes sont totalement dépendantes du patronat local (via la taxe d'apprentissage, fournissent en matériel les LP). On peut imaginer aisément leur « influence » sur la « diversité des formations ».

Les entreprises recherchent avant tout des « ouvriers avec un bagage minimum pour une rentabilité immédiate et un petit salaire, pas un « emmerdeur » suffisamment formé pour pouvoir s'adapter à n'importe quel autre métier. Une initiation à des techniques de production validée par un « label de première expérience » avec le « logo de la maison » leur suffit. Alors, pour elles, que faire d'un diplôme national ?

Pour arriver à leurs fins, il suffit pour elles de réduire les crédits de fonctionnement et pour l'administration de tarir le « vivier » de recrutement, ce qui lui permet pour supprimer telle ou telle section sans provoquer de réactions trop vives et imposer ainsi au service public de formation professionnelle initiale



une politique de récession et accélérer le transfert de la formation professionnelle aux régions et entreprises, en mettant en plus à disposition les établissements publics au profit des milieux économiques

APPRENTISSAGE EN « OCCITANIE » :

On peut lire dans le journal de la Région » distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres :

[Retour au sommaire](#)

« 8 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans qualification en région Occitanie/Pyrénées - Méditerranée, 15 000 emplois non pourvus sur ce même territoire, un chômage des jeunes élevé. »

C'est ce constat, et « la nécessité de former les jeunes et des personnes en reconversion pour répondre aux besoins des entreprises », qui ont justifié l'élaboration d'un nouveau plan apprentissage en région.

Pour Madame la Présidente de Région, développer l'apprentissage constitue une bonne réponse à ces problématiques, sachant, avance-t-elle, qu' « un an après leur formation, 80 % des apprentis sont dans un emploi durable » et que leurs chances d'insertion « sont estimées avec 10 à 15 points de plus que ceux qui ont choisi une autre voie ».

Elle a sûrement « oublié » de consulter les études du CEREQ !

Quoiqu'il en soit, le plan a été adopté en commission permanente du Conseil régional, vendredi 24 mars 2017 et présenté à Toulouse, le lundi 27 mars, par Madame la Présidente, en présence des acteurs de l'apprentissage : chambres consulaires notamment, représentants des deux rectorats de Toulouse et Montpellier, directeurs de CFA et CFAI, du ministère de l'agriculture, apprentis...

Ce plan a été élaboré suite à une période de concertation, lancée depuis plus de 6 mois dans le cadre de la préparation du CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement de formation et de l'orientation professionnelle) auquel il est intégré.

Actuellement la Région compte 103 CFA et 1700 formations du niveau CAP au diplôme d'ingénieur, et souhaite faire passer le nombre

d'apprentis de 35 000 à 40 000 en 5 ans.

Et dès la rentrée 128 nouvelles formations par apprentissage seront ouvertes.

➔ 143 millions d'euros ont donc ainsi été affectés au budget apprentissage régional en 2017

(Soit une augmentation de 6 millions par rapport à 2016).

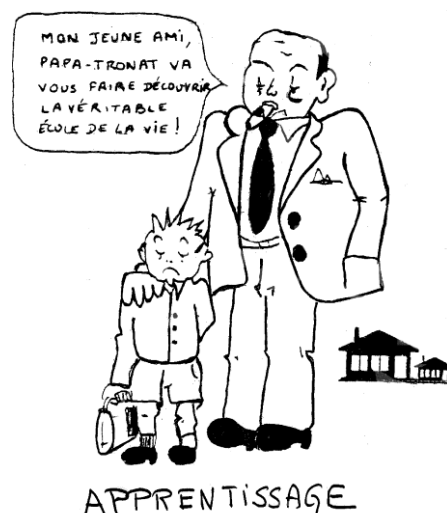
❑ 88 millions sont spécifiquement dédiés pour les formations en CFA et le développement de l'apprentissage,

❑ 24 millions d'euros pour les employeurs d'apprentis,

❑ 13 millions aux apprentis via la carte jeune région,

❑ 18 millions pour la construction et la rénovation et l'équipement des CFA,

❑ 9 millions aux nouvelles mesures inscrites dans ce plan.



Les apprentis pourront bénéficier des « premiers équipements gratuits », une aide à l'acquisition d'un ordinateur portable de 80 à 200 euros, (gratuits pour les plus démunis), 500 euros de contribution au permis de conduire.

Des aides aux entreprises et un accompagnement pour qu'elles recrutent davantage seront aussi mis en place et une prime de 1000 euros sera octroyée aux employeurs et

sociétés de moins de 250 salariés pour un premier apprenti, une prime à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 20 salariés (*au lieu de 10 au niveau national*) afin de toucher 95 % des entreprises de la région. Et même l'âge maximum pour

entamer une formation en apprentissage sera relevé de 25 à 30 ans.

Les effectifs en apprentissage pour l'instant sont « assez faibles », souligne la présidente de Région, car si le territoire compte « parmi les trois

premières régions » en termes de progression d'effectifs dans cette voie. Elle souligne que ce sont moins de 3 % des entreprises qui y ont recours, soit 18 400 sur les 645 000 réparties sur le territoire.

PRINCIPALE INQUIÉTUDE : AVENIR DES LP FACE À LA RÉGIONALISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Le SNETAA-FO est très inquiet et dénonce des moyens réduits et un investissement prioritaire de la Région dans l'apprentissage au détriment de l'enseignement en lycée professionnels public.

Cette préférence affichée nous pose donc question : celle de l'avenir des lycées pro dans le contexte de régionalisation et du développement de l'apprentissage.

APRÈS une formation professionnelle publique initiale en LP ET un premier diplôme de qualification professionnelle, pour le SNETAA-FO, l'apprentissage peut correspondre à des besoins des entreprises.

D'ailleurs c'est le message qu'elles nous font passer à l'occasion des PFMP de nos élèves.

Nous voulons pour tous les jeunes de notre pays au moins une première qualification sanctionnée par un diplôme professionnel à valeur nationale, qui garantit par l'état un niveau de capacité de compétence et de qualification reconnus.

Diplôme qui leur permet aussi de pouvoir accéder aux formations supérieures.

Il est anormal de permettre que d'autres organismes dans des conditions hasardeuses et surtout intéressées, d'attribuer des « diplômes locaux » ou des « certificats de compétences » (souvent à durée de vie très courte) au risque de casser les systèmes de références utiles à toute une nation.

Le SNETAA-FO émet des réserves sur l'apprentissage et défend la place des LP.

Le SNETAA-FO a sollicité une audience pour rencontrer la Présidente de Région et lui exposer ses remarques, ses desideratas et ses inquiétudes :

La question est de savoir où est la place de l'Enseignement professionnel initial et public.

Veut-on donner une chance aux jeunes dans l'éducation nationale de pouvoir se former à un métier ?

Nous dénonçons la « confusion » entretenue volontairement par l'administration pour l'opinion publique, concernant « l'alternance ».

Il y a deux systèmes de formation professionnelle:

Et nous pensons qu'il n'y a pas de concurrence entre les deux voies qui d'ailleurs

fonctionnent toutes les deux par alternance :

➔ 22 semaines de PFMP (suivies par les équipes pédagogiques) en formation initiale

➔ 2/3 du temps en entreprise (avec des « maîtres d'apprentissage ») pour 1/3 en centre pour une formation en l'apprentissage.

- **les LP** qui sont une entité à part, qui a sa propre existence avec ses propres instances, ses CA et ses voies de formation



[Retour au sommaire](#)

professionnelle Les formations en LP, SEGPA EREA sont des formations publiques initiales sous statut scolaire.

- La voie professionnelle initiale publique en LP est spécifique, pour des publics spécifiques avec des moyens spécifiques. Nous y sommes très attachés.

- les CFA qui fonctionnent par apprentissage et qui sont gérés par les chambres consulaires où elles sont présentes de manière importante. Les CFA ont leur originalité avec souvent des métiers qui ne sont pas exactement les nôtres, qui ne touchent pas les mêmes publics,

Il est vrai que si en LP, en formation professionnelle publique initiale, on peut mieux aider les jeunes qui ont besoin de plus d'école, la voie du supérieur par apprentissage peut être imaginée avec réussite au niveau master, licence et diplôme d'ingénieur.

Mais pour les jeunes en difficulté scolaire et parfois sociale la voie de l'apprentissage n'est pas la voie de la réussite et d'ailleurs les entreprises ne cherchent pas ces jeunes-là. *(Tous nos collègues s'en rendent compte lors des contacts qu'ils ont avec les entreprises qui acceptent de recevoir leurs élèves en PFMP).*

L'apprentissage forme de la main d'œuvre locale.

La formation par apprentissage permet d'apprendre les « techniques locales de l'entreprise » et forme donc de la main d'œuvre locale, la formation professionnelle publique initiale forme plutôt au « métier même ».

Pour nos élèves, nous revendiquons de connaître la technique du métier et ne pas seulement celle de l'entreprise.

Par exemple pour la formation en « couverture » en fonction des régions, on forme à la pose de tuiles, d'ardoises, de lauses.

- en apprentissage on n'apprend qu'une technique liée à l'entreprise et à la Région,

- en formation initiale on apprend toutes les techniques, toutes les technologies du métier qui rendent les élèves « adaptables » au métier où il se trouve.

La voie professionnelle initiale publique et laïque est le « dernier ascenseur social » pour les jeunes ayant connu des difficultés à l'école avant leur entrée en LP.

Nous souhaitons plus d'école pour ces jeunes dont le seul patrimoine, le seul capital, est l'école pour s'en sortir dans la vie.

Le ministère qui prône l'apprentissage pour « régler le problème de l'échec scolaire » présente l'entreprise comme rédemptrice des difficultés des jeunes.

Cette idée est fausse.

Pour le SNETAA-FO, l'apprentissage n'est pas le remède miracle au chômage des jeunes et le matraquage médiatique qui « mélange sciemment apprentissage, formation professionnelle et alternance » ne suffit pas à effacer la réalité.

Nous avons quelques difficultés à comprendre le « miracle » par lequel l'apprentissage ferait reculer le chômage.

L'apprentissage créerait-il de l'emploi ou des postes de travail ?

De plus, la formation en apprentissage n'est pas publique mais patronale (système sous contrat de travail) et **ce que nos gouvernants oublient c'est que la formation par apprentissage dépend exclusivement des entreprises et que les pouvoirs publics n'ont que très peu de poids sur des décisions d'embauche qui n'appartiennent qu'au monde économique.**

A-t-on oublié qu'un Contrat d'Apprentissage est signé par les deux parties que sont l'entreprise et le jeune et que la **discrimination à l'embauche existe** (pour tout un tas de raisons, très souvent inavouées l'apprentissage n'est pas accessible à tout jeune : sexisme, racisme,.....)

A-t-on oublié aussi qu'une entreprise peut « cesser son activité » à tout moment, surtout par les temps qui courent, et donc qu'un apprenti n'a pas la certitude de terminer sa formation ?

Du point de vue financier l'apprentissage est un gouffre.

Pour inciter les entreprises à signer des contrats d'apprentissage tout ce que fait l'État et la Région, c'est de rendre l'emploi d'un apprenti entièrement gratuit pour les entreprises.

Les salaires versés aux apprentis sont totalement exonérés des charges salariales et patronales. Le salaire est également exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC.

Et pourtant ça ne fonctionne pas : fin 2015 il y avait environ 400 000 apprentis en France, soit -8% qu'en 2013 et -3% en 2014, avec un **taux de rupture de presque 30%** entraînant dans 80% des cas un arrêt complet de la formation en apprentissage.

Les différentes études réalisées par le CEREQ (Centre d'Études et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications) montrent que : 7 mois après leur sortie, 54 % seulement des jeunes titulaires d'un CAP par apprentissage ont trouvé un emploi. Et on constate que le taux de rupture en cours de contrat est d'environ 34 %. Au final, seulement 27 % des jeunes entrés en CAP par apprentissage vont à l'emploi !...

[Retour au sommaire](#)

À ce sujet, Madame la Présidente de Région devrait « réviser » son opinion !

Le **SNETAA-FO** s'inquiète aussi de la tendance des politiques à investir sur des plateaux techniques qui regroupent un peu tout, sans penser forcément aux formations qui vont avec, mais seulement avec l'objectif de les « rentabiliser ».

Nous regrettons que les régions aient du mal à voir la différence entre ceux qui ont encore besoin de plus d'école et

ceux qui sont prêts à intégrer à court terme le monde du travail.

S'il n'est pas question pour nous, d'ignorer les 380 000 apprentis actuels (*qui sont une réalité sociale*) et les mesures contribuant à améliorer leur statut (*sûrement nécessaires*), **ce que nous reprochons au gouvernement c'est d'améliorer le statut de l'apprenti pour essayer d'en augmenter le nombre sans se préoccuper de celui du lycéen professionnel.**

Dans ce cadre, l'intérêt d'une « **allocation d'études** » est évident pour les élèves de Lycées Professionnels si l'on se réfère au tissu social dont ils sont issus, les aideraient à faire face à d'éventuelles difficultés financières, évitant ainsi des décrochages prématurés.

Mais il faudrait une volonté politique qui n'est pas, semble-t-il à l'ordre du jour.

5 DÉCROCHAGE SCOLAIRE.

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe qui met en jeu une multiplicité de causes dépassant le cadre purement scolaire.

Le décrochage est le produit d'un long processus toujours collectif, impliquant autant l'élève et sa famille que l'institution scolaire elle-même.

Il se noue dans et autour de l'école, le plus souvent en lien avec des difficultés dans les apprentissages qui se forment durant les premières expériences scolaires, s'accroissent au collège, à travers des verdicts scolaires négatifs, des exclusions répétées, le manque d'estime de soi, des situations familiales marquées par la précarité économique, des horaires de travail des parents décalés et le renforcement parallèle d'une inscription des jeunes dans une socialisation de quartier en partie contradictoire avec les exigences

scolaires, le tout entrant en interaction.

Ce repli sur la socialisation extrascolaire est avant tout synonyme de recherche d'une façon d'exister socialement malgré l'échec scolaire, de retrouver une image de soi et une valeur personnelle autre que celle du « cancre », du « nul » ou du « raté ».

Alors que faudrait-il faire ?

Tout simplement rendre espoir et dignité à tous ces jeunes en difficultés.

Nous voulons que les orientations par l'échec actuelles disparaissent et qu'enfin la voie professionnelle initiale publique soit présentée comme les autres voies comme une voie d'avenir.

Déjà la rénovation de la voie professionnelle avec des formations du CAP au BTS en

LP, commence à avoir quelques effets.

La spécificité de notre formation et de notre enseignement nous permet, par une pédagogie différenciée tenant compte de l'hétérogénéité des élèves de tracer avec eux des itinéraires positifs de formation et de qualification.

Nous voulons élever le niveau général de connaissances du plus grand nombre et favoriser les poursuites d'études au plus haut niveau possible.

Pour nous la voie professionnelle initiale publique n'est ni une filière rivale, ni filière de substitution, c'est une autre voie de réussite possible et de bonne insertion professionnelle et sociale.

[Retour au sommaire](#)

Qu'est-ce que le Statut ?

C'EST NOTRE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.

Le Statut est le cadre collectif dans lequel chaque agent peut faire valoir ses droits : droit à être affecté sur tout poste relevant de son corps, droit à une carrière, droit à mutation choisie, droit à congés. Droit à un salaire.

Le statut général des fonctionnaires, par l'indépendance qu'il accorde aux agents, permet d'éviter les pressions des lobbies divers et garantit la neutralité du service rendu aux usagers.

C'est le statut de la Fonction publique de l'État qui protège l'emploi du fonctionnaire.

La ministre de la Fonction publique, dans une interview, a fait part de sa vision de la Fonction publique de demain. Selon elle, il y a nécessité de supprimer les corps pour aller vers une Fonction publique de métiers, de faciliter les passages du public vers le privé, avec le CPA (Compte personnel d'Activité), de mettre en place des services publics différents selon les spécificités des territoires, voire déléguer à des structures privées les missions aujourd'hui exercées par des agents de l'État.

Défendre le statut, ce n'est pas simplement défendre le cadre réglementaire de l'emploi

public, mais c'est aussi défendre une conception républicaine du service public garant de l'égalité de traitement de tous les citoyens.

La mise en œuvre du «non protocole» PPCR s'attaque à nos garanties individuelles et collectives.

Loin d'être une grille d'avenir, le PPCR, c'est la fin des réductions d'ancienneté dans l'échelon donc l'allongement de la carrière (traduisez : vous resterez plus longtemps à un salaire plus bas).

Le PPCR et la « nouvelle évaluation » isole l'agent du reste de ses collègues, et l'entretien professionnel est un outil de dislocation des règles collectives de gestion.

Il introduit la notion de résultats individuels, faisant porter sur chaque collègue la responsabilité des dysfonctionnements qui ne leur sont pas imputables.

Il introduit la notion de mérite individuel dans les recrutements qui pourraient être décidés par les chefs d'établissements.

En listant les profils recherchés sur des postes particuliers (SPEA), il permet le «copinage» et « clientélisme » au détriment des règles de gestion collective.

De plus, le volet RH du PPCR est un des outils de la mise en place de l'inter-ministériale

permettant des redéploiements voire des suppressions de postes.

Les fusions de corps et/ou création de corps communs inter, intra, ministériels, ainsi que la présentation au conseil commun de la fonction publique (CCFP) du 6 mars 2017 du projet d'ordonnance instaurant la mobilité géographique et professionnelle forcée des fonctionnaires, remettraient notamment en cause les Commissions Administratives Paritaires.

Tout le monde sait bien que sans les Commissions Administratives Paritaires, plus aucune règle de gestion des mutations ou des promotions n'est garantie.

Oui notre statut est déjà fragilisé.

Oui ils tentent encore de le casser un peu plus !

La seule réponse : il faut défendre notre statut.

**EN ATTENDANT
CE JOUR LÀ...**



...SYNDIQUE TOI

metaa
FO

L'enseignement professionnel, les PLP, les CPE et les contractuels sont clairement défendus par le SNETAA-FO.

Le SNETAA FO se bat :
Pour les PLP, les CPE, les Professeurs Contractuels !
Pour leur intérêt professionnel et familial.
Pour leurs conditions de travail.
Pour leurs salaires !

MAIS IL A BESOIN DE VOUS !!

**LE SNETAA FO, EST PLUS QU'UN SYNDICAT :
C'EST LA VOIX DES LYCÉES PROFESSIONNELS ET DE LEURS PERSONNELS !**

[Retour au sommaire](#)

Elle est « prévue » dans la majorité des programmes des candidats à l'élection présidentielle.

Déjà il y a quelques années, le gouvernement avait commencé à faire changer les choses par petits bouts. Pour éviter le plus possible des réactions violentes il a commencé par le transfert aux collectivités territoriales du corps des agents d'entretien et de service, (beaucoup plus nombreux que les PLP), maintenant c'est au tour des conseillers d'orientation qui ont été placés sous la coupe de la Région et qui travailleront à l'extérieur des établissements scolaires. (Manière élégante de faire plus facilement

« redescendre » au niveau des lycées et de leurs élèves, les besoins en main d'œuvre des entreprises du coin !)

La Région finance les Lycées, les Lycées Professionnels (entretien, subventions, constructions); elle est maintenant en charge de la carte des formations.

Pour l'instant elle ne gère pas les « personnels enseignants », mais si la formation professionnelle est régionalisée, il n'y a qu'un pas pour « territorialiser » les personnels que sont les PLP. La régionalisation de la carte des formations peut facilement contribuer à des suppressions de sections et donc de postes qui seront transformés par petites

touches en « emplois » et sur la base de « volontariat forcé » les fonctionnaires d'état que sont les PLP se transformeront en fonctionnaires territoriaux avec toutes les conséquences que cela sous-entend pour eux.

NB : Il est nécessaire de bien faire la différence entre un poste et un emploi :

➔ Lorsqu'un poste est supprimé il y a mesure de carte scolaire (MCS)

L'administration est obligée de trouver un autre poste au plus près de celui qui est supprimé

➔ Lorsqu'un emploi est supprimé c'est à la personne qui occupait cet emploi d'en trouver un autre, sinon c'est le chômage

Alors tenez-vous sur vos gardes !

8 MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES.

Nous espérons que tous les collègues ont pu retourner au Rectorat l'accusé de réception avec les justificatifs nécessaires.

- Ces confirmations (accompagnées de toutes les pièces justificatives) devaient impérativement être retournées **par les intéressés** à la DPE pour le **7 avril 2017** (délai de rigueur).

- L'envoi par mél de ces confirmations était à privilégier à l'adresse électronique dpe3@ac-toulouse.fr pour les PLP.

NB : Il est conseillé d'indiquer dans votre courriel le nombre de pièces justificatives jointes et de solliciter l'accusé de réception automatique qui garantit la bonne réception de votre confirmation de mutation.

Si tel n'était pas le cas pour une raison ou une autre, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions voir ce qu'il est possible de faire.

Tous ceux qui souhaitent que nos élus suivent leur dossier, doivent adresser au Siège Académique du SNETAA, la fiche syndicale de suivi de dossier.

(La fiche syndicale de suivi est en ligne sur notre site Internet).

Les barèmes provisoires retenus pour chaque candidat, selon pièces justificatives jointes au dossier, seront affichés sur **SIAM du 28 avril au 10 mai 2017.**

NB : Il est vivement recommandé à chaque candidat à la mutation de vérifier systématiquement son barème à ce stade de la procédure.

Seuls les intéressés qui se seront vus modifier leur barème pourront déposer une demande écrite de correction de barème et de modifications de vœux **avant le 10 mai 2017 minuit.**

Ceux ou celles qui ont constaté une erreur de barème et/ou de vœux doivent en informer

les services du rectorat par courriel et nous le signaler afin de nous permettre de vérifier que les modifications aient bien été faites.

Toute demande d'annulation doit arriver avant le **10 mai 2017 (minuit)** par courrier électronique.

Les CAPA « vérification Vœux et barèmes » sont prévues les 18 et 19 mai

Après réunion de ce groupe de travail, seuls les barèmes rectifiés par l'analyse du groupe de travail peuvent faire l'objet d'une ultime demande de correction jusqu'au 23 mai 2017 minuit.

RESULTATS

Nous vous informerons du résultat de mutation le soir même de la tenue de la commission du mouvement c'est-à-dire le 16 juin 2017.

(Vous trouverez aussi ce résultat par publication sur SIAM)

[Retour au sommaire](#)

➔ INFORMATIONS SUR LA « PRÉPARATION CONCOURS »

Le Conseil d'école souscrit à la proposition d'un « accompagnement complémentaire pour préparer les concours ».

Le groupe de travail de la commission des formations est mandaté pour affiner la proposition en lien avec les parcours (cahier des charges ; mieux identifier les besoins)

➔ CAPACITÉS D'ACCUEIL 2017

Les capacités d'accueil ont été travaillées dans un calendrier très restreint.

Toutes les capacités d'accueil n'ayant pu être soumises au vote lors du dernier Conseil, le complément a été proposé et adopté.

➔ TITULARISATION DES STAGIAIRES : AVIS DE LA DIRECTRICE

La grille construite il y a deux ans, a été « retravaillée » avec rajout d'une case « commentaire » permettant d'expliciter l'avis porté.

➔ CAMPAGNE D'ADMISSIONS 2017

La date d'ouverture au 20/04/2017 de la procédure de dépôt de candidatures a été retenue.

Pour la fermeture, il sera possible de la différencier comme les années passées 1^{er} et 2nd degré : La fermeture de la procédure de dépôt de candidatures est fixée au 2/05/2017 pour la mention premier degré et au 16/08/2017 pour les autres mentions.

Deux commissions d'admission sont programmées : fin juin et fin août.

➔ PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ FRANÇAISE DE L'AVEYRON POUR LE DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF SOCIAL (DEAES)

Le principe de partenariat a été adopté pour une intervention de l'ESPE (site Rodez) dans la préparation de ce nouveau diplôme, spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ».

Un travail sur les modalités est prévu.

POUR INFORMATION :

En imposant la mastérisation en 2010, en la maintenant depuis 2012, en accentuant les pressions sur les stagiaires, en mettant en place un triple regard sur la titularisation, Madame la Ministre de l'Éducation nationale,

au lieu de rendre attractive l'entrée dans le professorat et de conforter les stagiaires, qui ne sont pas des étudiants qui devraient à nouveau faire leurs preuves, mais des fonctionnaires en formation, a accentué la précarisation et placé les nouveaux collègues dans l'incertitude et l'angoisse.

Ce qui se passe depuis plusieurs années, avec un nombre croissant de démissions, de licenciements, de redoublements de stage ne peut se poursuivre.

La Fédération FO s'est adressée à nouveau à la ministre.

Il est de la responsabilité de l'État de donner aux stagiaires des conditions de formation dignes, d'assurer leur titularisation.

Le SNETAA-FO soutient totalement les stagiaires, réunis en assemblée générale, qui ont décidé la grève à l'ESPE de Grenoble pour les 11 et 12 avril prochains : ils ont raison de refuser des conditions de travail, de formation qui mettent en danger leurs conditions de titularisation.



10 LA MIXITÉ SOCIALE EST UN SUJET SENSIBLE.

La discrimination est plus marquée en milieu urbain, les aires urbaines sont petit à petit transformées en aires sociales et les établissements en établissements « ghettos ».

L'objectif est de scolariser les enfants des quartiers difficiles dans les collèges de quartiers favorisés.

La fermeture du Collège Badiou implique l'affectation des élèves dans d'autres collèges : c'est-à-dire envoyer loin de chez eux des élèves qui cumulent souvent difficultés scolaires et sociales. Dès septembre 150 élèves des 5 écoles prioritaires REP+ n'entreront pas en 6^{ième} à Badiou mais seront répartis dans 5 collèges dits « favorisés »

Mais cela est loin de faire l'unanimité : les parents ne sont pas d'accord et multiplient les actions de protestation (430 signatures de parents) : les solutions proposées par l'administration ne tiennent pas suffisamment compte des

distances « école/domicile », des réseaux de transport, du temps de parcours, de la continuité de cycles, des choix pédagogiques,

La mixité scolaire est sûrement un facteur d'amélioration des apprentissages et des résultats de tous les élèves, mais peut-elle exister sans s'attaquer à la mixité sociale ?

Si l'on doit lutter contre l'échec scolaire et être favorable à la mixité sociale, cela ne passe pas par la destruction du Collège Badiou !

Un moratoire est nécessaire en attendant la construction du nouveau collège.

La fermeture des collèges Badiou et de Bellefontaine conduit à la fermeture de deux SEGPA.

Les élèves qui devaient être affectés en SEGPA, ITEP ou IME ne le seront pas puisqu'ils seront répartis dans des « classes banales » d'autres collèges.

Le niveau scolaire de ces collèges est plus élevé et la marche à franchir sera encore plus difficile à monter pour des enfants plus ou moins déjà en échec.

Cette fermeture ne peut conduire qu'à des décrochages massifs.

L'organisation de l'assèchement des SEGPA se poursuit : le non recrutement d'élève en 6^{ième} conduit, par exemple, cette année la fermeture de la SEGPA de Preyssac.

Les élèves de CM2 seront donc affectés dans les collèges de Cahors ou de Gourdon.

À notre grand étonnement cette « disparition » a été votée par le SE-UNSA en CTA au prétexte de la construction future du collège de Puy-L'évêque.

Ne vaudrait-il pas mieux maintenir les SEGPA et aider les collèges en attribuant plus de moyens plutôt que d'envoyer des élèves ailleurs ?

11 ORIENTATION.

Un I.A. de l'académie a précisé dans la « lettre de mission » qu'il a adressée aux chefs d'établissements, qu'il ne pouvait y avoir d'orientation en CAP dans un collège qui ne comportait pas de SEGPA puisque les CAP étaient réservés aux élèves de SEGPA. Les procédures d'orientation en seconde des élèves de collège après la 3^{ième} (AFFELNET) se fait via CYCLADE, qui est le module qui récupère les notes du contrôle continu, avec des coefficients qui varient suivant les matières, regroupées ou pas, et qui sont différents pour un

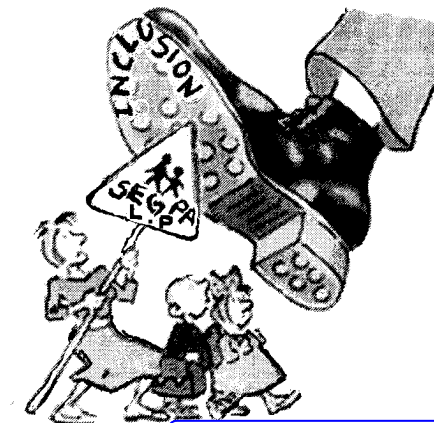
passage en seconde pro ou un passage en seconde générale.

On constate que, si au niveau national le taux d'orientation des élèves de collèges vers les LP est d'environ 30,7% il n'est que de 26,4% dans l'académie de Toulouse.

(Par exemple : la diminution d'orientation vers la voie professionnelle dans un collège de l'académie est très nette, elle est passée de 42% à 20% l'année dernière).

Il est évident que le Rectorat a donné la consigne d'orienter le moins d'élèves

possible vers les voies professionnelles, avec toutes les conséquences sur les taux de pression pour les différentes sections en LP et les postes de PLP.



[Retour au sommaire](#)

Côté cour la ministre prétend « réaffirmer la place nécessaire des EREA »

Côté jardin elle organise méthodiquement leur dilution-disparition

Ainsi, le projet prévoit : « Au sein de ces établissements, les enseignants assurent une mission essentielle d'enseignement et d'accompagnement pédagogique et éducatif. Le service des enseignants comprend des activités d'enseignement en classe, des dispositifs d'aide aux élèves, l'aide au travail personnel et selon leur fonction des activités d'accompagnement pédagogique et éducatif telles que: activités des fins d'après-midi jusqu'au repas du soir (19h00) ; activités encadrées du mercredi après-midi ; tutorat d'élèves ; projets divers menés au cours de l'année. »

Selon ce même projet les enseignants « (...) interviennent directement auprès des élèves dans les classes ou encore dans les établissements du réseau

dans le cadre de modalités pédagogiques spécifiques définies dans le projet d'établissement et en fonction de l'emploi du temps élaboré par le chef d'établissement. » - « le directeur (de l'EREA) peut faire appel aux compétences et ressources des établissements du bassin de formation auquel il appartient. ».

Ce projet ouvre donc la possibilité de déplacer au gré des besoins les PE, les certifiés et les PLP au sein du « réseau » d'établissements du bassin de formation. Ce n'est pas acceptable !

Les enseignants sont affectés sur des postes précis, identifiés, sous contrôle de la CAPA qui ne permet pas de les déplacer d'un établissement à l'autre en fonction et au gré d'un emploi du temps dépendant des besoins du projet d'établissement.

Or avec cette circulaire la ministre tente d'avancer vers le corps unique d'enseignants au mépris des obligations réglementaires de service de chaque corps. Ainsi les PE, les

Certifiés et les PLP pourraient voir leur service défini localement dans chaque EREA pour des missions fusionnées contradictoirement aux textes réglementaires nationaux définissant le service des enseignants.

Il n'est pas acceptable qu'au détour d'une circulaire, la ministre remette en cause les ORS des collègues et anticipe le projet d'ordonnance gouvernementale instaurant la mobilité forcée interministérielle des fonctionnaires pour les transformer en agents polyvalents et interchangeables, au mépris de leur statut.

La disparition de l'affectation sur un poste identifié : pour le SNETAA-FO c'est **NON** !

La formation professionnelle et les PLP mis en réseau : c'est **NON**

Nous sommes en état de légitime défense et une vive réaction s'impose !

13 HORS CLASSE.

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre fiche syndicale de suivi.

Pour la télécharger cliquer sur l'image ci-dessous :

FICHE SYNDICALE HORS-CLASSE 2017 :
(à renvoyer au SNETAA-FO)

La CAPA pour établir la liste d'aptitude sous la forme actuelle doit se tenir **le 7 juin.**

[Retour au sommaire](#)